

LES SERVICES
ROCLER
 Tél. info: 377-1898 Info@rocler.qc.ca
 Disponible dans la région du surôit...
 l'accès complet à
Internet

SOURCE

DU HAUT SAINT-LAURENT

JEAN-PAUL LALIBERTÉ
 PHARMACIEN
 4, RUE BRIDGE, ORMSTOWN
 "Les Galeries d'Ormstown"
OUVERT 7 JOURS

TÉL.: 829-2367

PRIX
 .75¢ Plus Taxes
 Huntingdon
 Le mercredi 27 novembre 1996 IRÉDACTION TÉL.: 264-5365
 PUBLICITÉ TÉL.: 264-5365

La Région en bref

Comme la neige a neigé...



Les premiers flocons de neige de l'automne comportent toujours un cachet poétique qui nous rappelle un célèbre vers de notre poète national, Émile Nelligan : «Comme la neige a neigé...». Pendant que les automobilistes vociféraient, les enfants, eux, en ont profité pour jouir des plaisirs que leur apportera la saison hivernale qui approche à grands pas... (Photo : H.T.)

De nouveaux visages aux conseils d'administration des établissements de santé de la région.

Il y avait élections le lundi 25 novembre pour élire les membres des conseils d'administration du CLSC de Huntingdon, du Centre hospitalier du comté de Huntingdon et du Centre hospitalier régional du Suroît.

Dans le cas du Centre hospitalier de Huntingdon, Mme Marthe Barrette, Mme Suzanne Brown, M. Michael Crossling et M. Réjean Legault ont été élus. En ce qui concerne le CLSC de Huntingdon, Mme Lucette Anderson, Mme Lawrence Bergevin, M. Alain Dumont, M. Marcel

Leclerc et Mme Shirley Smith ont obtenu le plus de votes au scrutin.

En outre, le Centre hospitalier régional du Suroît compte désormais au sein de son conseil d'administration Mme Ninon Labrecque, M. Claude Monté, M. Gaston Morand et M. Martin Pilote.

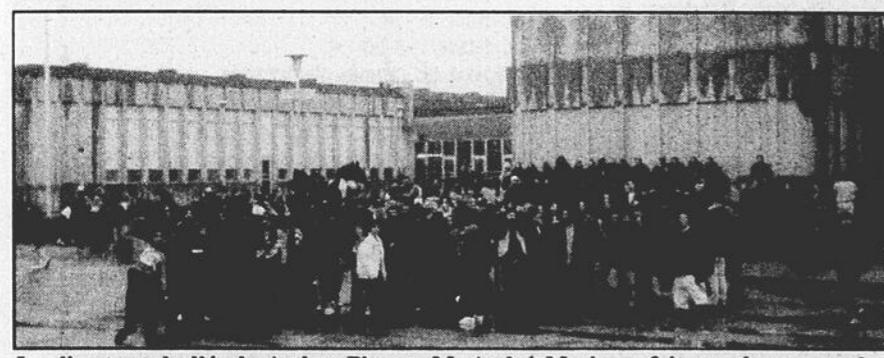
Au conseil d'administration de l'hôpital Barrie Memorial, Mme Jean Furcall, M. Winston Keeler, M. Milton Reddick et Mme Patricia Robertson ont tous été élus par acclamation le 9 novembre 1996. (V.F. tr. H.T.)

Faux appels "911" : la direction de l'école Arthur-Pigeon fait appel au civisme de ses élèves

Depuis le début de l'année scolaire, les autorités ont rapporté de nombreux cas d'appels inutiles du numéro d'urgence 911 provenant de cabines téléphoniques de Huntingdon sur l'heure du dîner.

Conscient de ce problème, le directeur de l'école, M. André Morin, a rappelé aux élèves qu'une fausse utilisation peut amener des gens à se déplacer pour rien et priver des personnes de soins dont elles ont réellement besoin.

De plus, une fausse utilisation du 911 est considérée comme un méfait public et les auteurs sont passibles d'un dossier judiciaire. M. Morin fait appel au sens des responsabilités, du civisme et à la fierté des élèves de l'école afin d'éviter de perturber un service aussi essentiel à la population. (H.T.)



Le directeur de l'école Arthur-Pigeon, M. André Morin, a fait appel au sens des responsabilités des élèves de l'école dont certains s'amusaient à alerter inutilement les autorités depuis le début de l'année scolaire. (Photo : H.T.)

142 dons de sang à Huntingdon



Quelque 142 donneurs ont participé le jeudi 21 novembre à la collecte de sang qui se tenait à la salle paroissiale de Huntingdon. La Croix Rouge a reçu six dons de plus qu'en 1995 alors que 136 personnes avaient participé à cette collecte annuelle. M. Jean-Pierre Hébert, responsable de l'activité, et Mme Caroline Plouffe (à droite) présidente du Club Optimiste de Huntingdon posent en compagnie d'une donneuse, Mme Suzanne Sénécal de Huntingdon accompagnée de sa fille. (Photo : H.T.)

1 000 personnes reçoivent le vaccin anti-grippal en Haut-Saint-Laurent



Mme Faye Cartier injecte à M. Vincent Levac de Huntingdon, au centre d'accueil d'Ormstown, le vaccin qui lui évitera une grippe probable d'ici la fin de l'hiver. Au cours du mois de novembre, plus de 1000 vaccin ont été injectés sur tout le territoire que couvre le CLSC de Huntingdon, soit 20 % de plus qu'en 1995. (Photo : J.T.)

Une chasse à l'homme conduit à l'arrestation de trois fugitifs près de la frontière

La frontière canado-américaine, entre Hemmingford et Mooers (New York), a été la scène d'une spectaculaire chasse à l'homme jeudi dernier alors que les douaniers canadiens et américains ont procédé, non sans peine, à l'arrestation de trois personnes au dossier criminel chargé.

Au terme d'une longue poursuite des deux côtés de la frontière, la brigade douanière américaine a finalement mis le grappin sur les trois individus recherchés, deux Québécois et un Dominicain, qui ont été conduits à la prison de Plattsburgh. Ils feront face à des accusations de possession de stupéfiants, d'arme à feu prohibée et d'entrée illégale au pays de l'Onclé Sam.

L'un des suspects, Milagros A. Duran-Tazarez, âgé de 35 ans, de Montréal, a été intercepté par les douaniers en possession de 12 lbs (5,4 kg) de marijuana d'une valeur marchande de 36 000 \$ américains.

Vers la fin de l'après-midi, les deux autres fugitifs ont été épinglés près de la municipalité de Mooers (New York). Les policiers ont retrouvé un pistolet de calibre 38 chargé à bloc dans la neige à proximité des deux fuyards.

José Louis Mena-Almanzar, âgé de 47 ans, de Terrebonne, et Raphaël Guzman-Perez, âgé de 35 ans, de la République Dominicaine, feront face à des accusations d'entrée

illégal au pays. «Les trois criminels possèdent un casier judiciaire important ayant commis des crimes aux États-Unis», d'expliquer Ed Duda, l'adjoint du chef de la patrouille douanière du poste de Swanton (Vermont).

Les officiers américains ont été alertés vers 17 h jeudi après que trois individus à l'air louche circulaient près de la frontière à Mooers (New York). Les policiers de la Sûreté du Québec du détachement de Lacolle ont prêté main forte à leurs collègues américains lors de l'intervention. En outre, la Gendarmerie Royale du Canada a utilisé des chiens-traqueurs pour aider à retrouver les suspects.

«Les officiers de la GRC aidés de leurs chiens ont passé toute la journée à chercher les individus dans la neige, la boue et les marais. Ils nous ont été d'une aide précieuse lors de l'opération», selon l'officier Duda.

«Bien que ce type d'incident ne produit pas à tous les jours, plus de 1 800 personnes tentent annuellement de traverser illégalement la frontière entre Ogdensburg (N.Y.) et les États du Maine et de New Hampshire», a-t-il conclu.

Des voleurs s'introduisent à l'intérieur du garage municipal de Godmanchester. Rien n'est à l'abri des voleurs pas même les objets les plus encombrants. Nous en

avons eu la preuve la semaine dernière alors que des filous se sont introduits à l'intérieur du garage municipal de Godmanchester pour subtiliser une déchiqueteuse industrielle appartenant à un entrepreneur local. La Sûreté du Québec croit que le vol fut l'oeuvre de criminels bien organisés.

Incendie suspect au Parc Davignon

Un incendie suspect a détruit une maison mobile en bordure de la rue Strawberry dans le Parc Davignon le 20 novembre causant des pertes qui s'élevaient à 10 000 \$. Un téléviseur et un émetteur-radio ne se trouvaient plus à l'intérieur de la résidence d'été fermée pour l'hiver lorsque les policiers ont inspecté les lieux de l'incendie. Les policiers enquêtent présentement afin de déterminer s'il y a un lien possible à faire entre le vol des appareils audiovisuels et l'incendie.

Un vol surré...

Décidément, les voleurs peuvent s'en prendre à tout ce qui peut leur passer sous la main. Plus de 3 tonnes et demi de sucre pour animaux ont été dérobées entre le 18 et le 20 novembre à l'intérieur du commerce Moulées Faubert en bordure de la route 138. Pas moins de 54 sacs de 150 lbs chacun ont été subtilisés dans l'édifice.

Dans un autre ordre d'idées, les policiers de la Sûreté du Québec croient que le véhi-

cule tout-terrain de marque Suzuki-250 1987 de couleur rouge qui a été volé dans un bâtiment de ferme situé chemin Rivière LaGuerre entre minuit et 6 h le 21 novembre, est resté au délit de fuite commis le 24 novembre sur le chemin Neuf. Un véhicule qui correspond avec la même description avait alors percuté un automobiliste avant de prendre la fuite.

Un véhicule tout-terrain de modèle Polaris 350 1991 d'une valeur de 4 000 \$ a été volé dans le stationnement d'une résidence de la route 132 à Saint-Anicet entre le 18 et le 20 novembre.

Des outils d'une valeur totale de 1 200 \$ ont été volés dans une remise du Chemin RivièreLaGuerre entre le 18 et le 20 novembre.

Un bateau à moteur et une remorque rapportés volés le 20 novembre d'une résidence de la rue de l'Église à Sainte-Barbe ont été retrouvés sur le chemin Plank à Saint-Anicet.

Les policiers du détachement de Huntingdon de la SQ ont retrouvé une bicyclette de modèle pour fille de couleur bleu-pâle près de l'hôtel de ville de Godmanchester. Le propriétaire est prié de communiquer avec la SQ au 264-5384 pour réclamation. (V.F. / J.T. tr. H.T.)

Les Bloquistes optent pour Daniel Turp

Hugues Théorêt
 LA SOURCE

À la surprise générale, M. Daniel Turp a obtenu la faveur des quelque 1230 membres du Bloc Québécois de la circonscription de Beauharnois-Salaberry qui se sont prononcés lors de l'assemblée d'investiture qui se tenait le dimanche 24 novembre à Valleyfield.

Il devait pas être dévoilé selon le désir des deux candidats.

L'atmosphère était à son paroxysme lorsque le nom du nouveau successeur de Laurent Lavigne retentit dans l'enceinte. Du haut de la tribune, M. Daniel Turp a lancé ce message à ses partisans : «Cette victoire est celle des partisans du Bloc qui m'ont fait confiance en m'appuyant tout au long de la campagne. Une victoire d'un parti qui a doublé son membership dans le comté, de 1800 à 3 500, au cours de la campagne. J'irai défendre les intérêts du Bloc Québécois à Ottawa, mais avant tout je veux partager cette victoire avec André Daoust», de lancer Daniel Turp visiblement ému peu après l'annonce de son élection.

À quoi attribue-t-il sa victoire? «Le travail que mon comité a effectué et les visites que j'ai multipliées à travers le comté au cours des dernières semaines a sans nul doute fait la différence. Je savais qu'André Daoust était un excellent organisateur et jamais je n'ai pensé que la victoire était remportée d'avance. Nous devons maintenant continuer à travailler pour remporter les prochaines élections», a-t-il mentionné avec la même confiance qu'il a manifesté

tout au long de cette campagne qui a duré plus de deux mois.

Pour sa part, André Daoust a accepté la défaite sans amertume en démontrant beaucoup de caractère : «Lorsqu'on s'engage dans une course de la sorte, il faut être bon

gagnant ou bon perdant. Je vais continuer à défendre la cause de la souveraineté. Le comté sera représenté à Ottawa et il faut faire une place de choix à notre candidat», a-t-il confié à ses partisans.



M. Daniel Turp (au centre) reçoit les félicitations de son chef, M. Michel Gauthier, sous le regard intéressé du candidat défait, M. André Daoust, quelques instants après l'annonce de la nomination du nouveau successeur de Laurent Lavigne à la tête du parti dans la circonscription de Beauharnois-Salaberry. (Photo : H.T.)

Le maire de Howick, M. Robert Doré, confirme son appui au projet de fusion

Hugues Théorêt
 LA SOURCE

L'une des seules municipalités du Haut-Saint-Laurent à appuyer le projet de fusion municipal du ministre des Affaires municipales, M. Rémy Trudel, le village de Howick a présenté un court mémoire à la Commission de consultation sur le regroupement municipal qui en dit long sur les visées de l'administration du maire Robert Doré.

Le texte de trois pages fait mention de la volonté du village de Howick de se fusionner avec la paroisse de Trés-Saint-Sacrement qui autrefois formaient une seule municipalité jusqu'à ce que la paroisse

décide de se scinder du village en 1915.

Le village de Howick désire avant tout éliminer les dédoublements dans l'administration et de mettre en commun tous les équipements municipaux afin de réduire les dépenses reliées à la législation et à l'administration municipale actuelle.

En outre, les élus municipaux seraient favorables à appliquer le principe d'équilibre entre les dépenses et les recettes relatives aux services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées du village et d'uniformiser la taxe foncière générale entre les deux municipalités. Ces principes sont les trois principales pierres d'achoppement de la fusion avec la paroisse de Trés-Saint-Sacrement, selon le maire Albert

Billette. Les paroissiens ne désirent aucunement défrayer une partie des coûts de la construction d'un nouveau système d'égouts, ni ajuster le taux de taxation (0,70 \$ pour la paroisse et 1,26 \$ pour le village) et encore moins éponger le déficit de 30 000 \$ du village de Howick.

Malgré ces obstacles, le village croit qu'une fusion permettrait des gains financiers pour les deux communautés par la réduction des dépenses et des salaires et l'obtention d'une subvention de 20 000 \$ répartie sur 5 ans. Le maire Robert Doré suggère que le nouveau conseil municipal soit composé de six conseillers municipaux et un maire. Une fois fusionnées, de l'avis du maire Doré, les deux municipalités se doteraient d'un plus grand pouvoir de négociation en ce qui a trait à l'octroi des contrats à l'entreprise privée pour la fourniture de services aux résidents.

Enfin, une fusion simplifierait, selon le mémoire, les gestions municipales par l'élimination des ententes de services entre les deux municipalités (incendie et loisir)

alors que les paroissiens bénéficient déjà gratuitement de plusieurs services du village tels que les banques, les écoles, les églises et les commerces.



Le maire de Howick, M. Robert Doré.

Les sinistrés des inondations de novembre auront droit à une aide financière

Hugues Théorêt
 LA SOURCE

Le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Perrault a annoncé la semaine dernière la mise sur pied d'un programme d'assistance financière pour venir en aide aux citoyens, aux municipalités et aux entreprises qui ont subi des dommages lors des pluies abondantes des 8 et 9 novembre dernier.

Parmi les municipalités du Haut-Saint-Laurent qui ont été la cible de quelque 15 cm de pluie déversés en moins de 36 heures, la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme fut probablement la plus durement touchée. Selon les estimations de la municipalité, les sous-sol de plus de 80 résidences ont été inondés et une dizaine de résidences ont subi des dégâts d'eau importants nécessitant l'évacuation. En outre, les propriétaires de trois fermes ont dû évacuer leurs bestiaux compte tenu du niveau élevé d'eau. Le 11 novembre, la municipalité a tenu une assemblée spéciale afin de demander l'aide financière du gouvernement québécois pour dédommager ses sinistrés.

Mise à part Saint-Jean-Chrysostôme, les villages de Saint-Chrysostôme, de Howick, la municipalité de Havelock et le canton de Hemmingford, également affectés par les pluies diluviennes, ont formulé une demande auprès du ministère de la Sécurité publique pour adhérer au programme. Les autorités ont rapporté le cas d'une maison

du chemin Jackson à Hemmingford dont les fondations ont été déplacées par le glissement du terrain. Les occupants, M. et Mme H. Van de Walle ont dû être évacués.

Quant à elle, la municipalité de Huntingdon passera une résolution lors de la séance ordinaire du mois de décembre pour être admissible au programme.

Indemnités

Les propriétaires dont la résidence principale a subi des dommages seront remboursés à 75 % de sa valeur jusqu'à concurrence de 100 000 \$. De plus, les dommages causés aux biens meubles essentiels seront remboursés à 100 %, jusqu'à concurrence de 15 000 \$. Cette clause prévaut tant pour les propriétaires que pour les locataires sinistrés.

Une aide financière pour l'hébergement temporaire de 10 \$ par jour par individu et de 5 \$ pour chacun des autres membres de la famille sera versée aux personnes qui ont dû être évacuées. Les citoyens qui ont subi des dommages lors des inondations des 8 et 9 novembre peuvent s'adresser à leur municipalité pour être éligibles au programme d'indemnisation. Ceux-ci auront 75 jours à compter de la date de désignation de leur municipalité comme zone sinistrée pour acheminer leur demande d'assistance financière.

Quant aux municipalités victimes des inondations, elles peuvent s'adresser, si elles ne l'ont pas déjà fait, au bureau de la Sécurité civile de la région en communiquant au 873-1300.

Le nouveau conseil de la municipalité de Franklin siège sur des bases financières fragiles

Un mois après son entrée en fonction, le maire de Franklin, Georges Daigle, a présenté le 21 novembre le bilan financier dont a hérité le nouveau conseil municipal qu'il a jugé «peu réjouissant». «Si les taxes municipales de 95 000 \$ avaient été perçues, nous ne serions pas obligés de réaliser un emprunt», a-t-il expliqué.

Les prévisions des dépenses effectuées le 31 décembre 1996 sont de l'ordre de 975 884 \$ alors que le budget 1996 prévoyait des dépenses de 808 963 \$. Les recettes pour 1996 seront d'environ 886 957 \$. Il y a donc un manque à gagner de 88 927 \$.

En caisse, la municipalité dispose d'un montant de 87 000 \$ jusqu'au 31 mars/1er avril 1997, date de réception du premier versement des taxes 1997. Le Conseil devra donc réactiver la marge de crédit de 100 000 \$ en décembre 1996 pour rencontrer les dernières dépenses de 1996. Au 14 novembre 1996, un montant de 95 760,56 \$ était dû à la municipalité en taxes municipales et intérêts. Si ces taxes avaient été perçues en dates d'échéance, le conseil municipal n'aurait probablement pas à activer la marge de crédit.

Pour 1997...

«Les prévisions budgétaires pour l'année 1997 devront tenir compte de l'augmentation de près de 40 000 \$ pour les services de la Sûreté du Québec sur notre territoire», selon le maire Daigle. La possibilité de recevoir des subventions pour la prise en charge du réseau routier du ministère des Transports du Québec est, pour ainsi dire, nulle, a-t-il ajouté. Par contre, le conseil municipal de Franklin travaille présentement au budget 1997 et ne peut encore confirmer les recettes et les dépenses.

Séance du conseil du 18 novembre 1996

Dans un autre ordre d'idées, le conseil municipal a accepté de reconduire l'entente de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon pour une période de cinq années et de prévoir une quote-part de 3 433,90 \$ au budget 1997. Le conseiller Christian Descosy et son substitut Robert Wyands représenteront la municipalité au sein du comité.

D'autre part, le conseil a majoritairement résolu que la municipalité de Franklin se prononce en faveur de l'abolition des frais d'interurbains avec Montréal. (V.F. / H.T.)

La Source 66, rue Châteauguay
Huntingdon, Qc
JOS 1H0
Téléphone: (514) 264-5364
Fax: 264-9521

Directeur général: André Castagnier
Rédacteur en chef: Judith Taylor
Journalistes: Hugues Théorêt, Valérie Furcail

La Source publie tout commentaire ou nouvelle d'intérêt sous certaines conditions: d'abord, tout écrit doit parvenir au bureau au plus tard à 12 heures le vendredi précédant la publication, et de préférence dactylographié à double interligne, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone doivent être également inscrits. La Source ne peut s'engager à publier tout écrit reçu. La Source se réserve le droit d'en faire un résumé précis, ou de compléter l'information. La Source ne peut s'engager à faire répéter un communiqué, ou retourner tout texte ou photographie reçus.

POUR PUBLICITÉ: 264-5365

Lettre au rédacteur
Lettre de M. Pierre Caza

Monsieur André Castagnier
Directeur général
Journal Le Gleaner

Monsieur,
Le lundi 18 novembre, votre journaliste, Monsieur Théorêt, m'a contacté pour faire suite à des informations qu'il venait d'obtenir concernant ma démission au poste de représentant des membres et de ce fait de la présidence de la Corporation de développement économique du Haut-Saint-Laurent. Lors de cet entretien avec Monsieur Théorêt, celui-ci me fit part d'informations qu'il avait obtenu

de bonne source concernant d'éventuels ajustements salariaux pour le personnel de la MRC.

J'ai dit à Monsieur Théorêt que les seuls motifs de mon départ de la CDE étaient ceux contenus dans ma lettre adressée aux membres du conseil d'administration en date du 14 novembre dernier. J'ai bien spécifié à votre journaliste que je n'avais pas l'intention de faire de vagues avec ma décision.

Dans votre édition du mercredi 20 novembre 1996 plusieurs erreurs se sont glissées. Entre autres, il est mentionné que c'est ironiquement que les maires ont proposé à la CDE de puiser 54 430 \$ dans ses surplus. Je vous prie de croire que personne n'avait envie de rire durant cette séance de travail, ni les maires, ni les gens de la CDE.

Un autre élément de cet article m'irrite profondément. Toute la question de prétendues augmentations du salaire de certains employés de la MRC. Ces informations je ne les possède pas et elles ne peuvent émaner ni de la CDE ni de son président. Comme vous le savez Monsieur Castagnier il s'agissait d'une séance de travail qui n'avait pas un caractère public. La participation de la CDE s'est donc limitée à la portion la concernant exclusivement. À ce chapitre, si les informations de votre journaliste sont exactes, connaissant la rigueur du secrétaire-trésorier de la MRC, Monsieur Landre-

ville dans la préparation de son budget, nul doute que s'il a suggéré des ajustements salariaux pour le personnel de la MRC, lesdits ajustements sont assurément justifiés et mérités pour les personnes concernées. Le simple fait de traiter ces questions salariales dans le même article que celui annonçant mon départ de la CDE sème la confusion et brouille inutilement une situation qui n'est pourtant pas si complexe.

Un autre élément de cet article est erroné. Je ne suis pas président de la CDE depuis 1992 comme votre journaliste le laisse entendre. Je suis membre du conseil d'administration depuis 1992 à l'exception de quelques semaines fin 1994 début 1995.

Je peux ajouter que je n'ai de rancune envers personne au conseil des maires. Je suis d'avis que dans un contexte budgétaire normal les esprits ne se seraient pas échauffés et la situation aurait été bien différente. Si j'ai quitté la présidence c'est d'abord et avant tout parce que j'étais en profond désaccord avec la manière dont fut traité ce budget. J'ai perdu une bonne part de la motivation nécessaire pour assumer convenablement ma fonction de président de la Corporation de développement économique et c'est tout. En ajouter davantage tiendrait plus de la fiction que de la réalité.

Pierre Caza

DÉCÈS

KRAFFT, Francine - Au Parc d'Avignon le 20 novembre 1996 à l'âge de 2 mois est décédée Francine Krafft enfant de Deanne Richard et Daniel Krafft. Elle laisse dans le deuil ses frères Alexandre, Joey, Charly, Daniel et Thomas, ses sœurs Tasha et Valérie ainsi que plusieurs parents et amis. Direction funéraire Rodrigue Montpetit & Fils, Huntingdon.

REMERCIEMENTS

Nous voudrions remercier famille, voisins et amis pour les cadeaux et cartes reçus lors de notre 25ème anniversaire de mariage. Roger et Sharon Bergevin

Rodrigue Montpetit & Fils
Salon funéraire
Pré-arrangement - incinération
Jacques Montpetit, propriétaire
Tél.: 264-5331
170 Châteauguay, Huntingdon

NOUVELLE SUCCURSALE À ST-ANICET

Rodrigue Montpetit & Fils Inc.
Salons funéraires
Huntingdon - St-Anicet

Dans le but de satisfaire sa clientèle de St-Anicet, la maison funéraire Rodrigue Montpetit & Fils Huntingdon a le plaisir d'annoncer l'ouverture d'un salon funéraire au 1580 route 132 à St-Anicet.

Vous êtes tous cordialement invités le 1 décembre 1996, après la messe de 10h30, à la bénédiction du nouveau salon par le curé Clément Laurendeau, le tout sera suivi d'une visite libre jusqu'à 15h00.

À cette nouvelle succursale, vous pourrez compter sur le même service professionnel, courtois et respectueux. N'hésitez pas à communiquer avec nous, nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements.

Jacques Montpetit
propriétaire

1580 Route 132, St-Anicet, 514-264-5331

D'UNE SOURCE À L'AUTRE

Souper de Noël des Filles d'Isabelle

Les Filles d'Isabelle Sainte-Marie #956 de Huntingdon invitent toutes ses membres à un souper de Noël qui aura lieu le mardi 3 décembre 1996 à 18 h à la salle paroissiale Saint-Joseph.

Chaque membre peut être accompagnée de son conjoint ou d'un ami (e). N'oubliez pas votre soeur secrète... Les billets sont en vente chez la régente Mme Nicole Massicotte que vous pouvez rejoindre au 264-5678 ou chez l'ex-régente Mme Jeanine Daoust au 264-3890. Bienvenue à toutes.

Moisson Sud-Ouest espère remplir 2 000 paniers de Noël en 1996

André Fouillet qui est à l'origine de l'implantation de fromageries dans la région de Charlevoix. Le cours d'une durée de 12 heures sera offert en deux sessions de 6 heures au coût de 270 \$. Aucun équipement n'est requis. Les personnes intéressées à s'y inscrire sont priées de communiquer le plus tôt possible avec Mme Charline Poitras au 264-9632. Les places sont limitées...

Exposition annuel d'oeuvres artisanales de Noël à Hemmingford

Le Centre récréatif de Hemmingford tiendra son exposition annuel d'oeuvres artisanales de Noël le samedi 30 novembre de 10 h à 17 h. Plus de 30 exposants participent cette année à l'événement. Pour information, veuillez communiquer avec Susan Woofenden au (514) 247-2142.

Cours sur la fabrication artisanale du fromage

La fabrication du fromage relève d'un art à la portée de tous et chacun. Cet art s'enseigne depuis des générations. Les personnes intéressées à apprendre les rudiments de ce métier presque millénaire peuvent s'inscrire à un cours qui sera offert dans la région par le spécialiste

Merci

LE HOCKEY MINEUR REGIONAL DE HUNTINGDON aimerait remercier tous ceux qui ont participé au bingo. Remerciements spéciaux à Paula Larocque, Robert Beaudry et Peter Frank, ainsi qu'à Serge Gosselin et aux bénévoles. Tous ces gens ont travaillé fort durant toute la journée pour assurer le succès du bingo.

Chronique financière

UN REÉR C'EST QUOI ?
Un Régime Enregistré d'Épargne Retraite c'est la permission que les gouvernements accordent aux contribuables de se créer une réserve, habituellement faite d'économies, à l'abri des impôts jusqu'au moment de la retraite. Cette réserve est comme un grand panier dans lequel un épargnant peut placer toutes sortes de véhicules financiers : obligations, actions, fonds mutuels, etc. Le REER est donc votre outil de planification financière le plus important.

Avantages
Les principaux avantages du REER sont l'économie d'impôt l'année de la contribution et la croissance du capital à l'abri de l'impôt. Chaque dollar déposé dans votre panier REER réduit d'un dollar votre revenu imposable. Par la suite, les revenus générés annuellement dans votre panier REER ne sont pas imposables, ce qui permet une croissance beaucoup plus rapide du capital.

Limites
Malheureusement, il y a des limites à la cotisation annuelle. Cette année, le montant permis est de 18% du revenu gagné, sans dépasser 13 500 \$. Si vous participez à un régime de retraite d'entreprise, votre cotisation individuelle permise sera réduite d'un montant appelé facteur d'équivalence (FE), montant qui apparaît sur votre feuillet T-4 (case 52). Si vous n'avez pas utilisé toutes vos cotisations permises depuis 1991, vous pourrez le faire cette année ou une autre année puisque les cotisations permises et non utilisées sont reportables d'année en année. Revenu Canada vous fournit ce calcul avec l'avis de cotisation résumant la déclaration de revenus annuelle que vous avez produite.

Stratégie
Prenez l'habitude de cotiser en début d'année ou bien tout au long de l'année (à toutes les payes) plutôt que d'attendre en fin d'année à la période dite des REER. Vous ajouterez ainsi un montant substantiel à votre pension. Même si les sommes que vous investissez à toutes les deux semaines sont modestes, si vous le faites pendant trente ou quarante ans, le montant que vous en retirerez au moment de la retraite sera impressionnant. Donc, commencez le plus tôt possible à garnir votre panier REER.

Chez Options Retraite, nous pouvons vous aider à y parvenir et à vous fournir divers outils pour vous en faciliter la tâche. Alors, n'hésitez pas à me téléphoner.

Pour une évaluation de votre portefeuille ou une planification financière sans frais, communiquez avec moi au
1 + 800 + 361-7337

L'ÉMISSION • VOS FINANCES*
Tous les dimanches de 10h00 à 11h00 avec Richard Davel et le Groupe Option Retraite Inc. **CRAC730**

En collaboration avec **Priority Investments**

LE GROUPE OPTION RETRAITE INC.
MONTRÉAL • LAVAL
HULL • TROIS-RIVIÈRES

MEMBRE DU FONDS CANADIEN DE PROTECTION DES ÉPARGNANTS **Bourse de Montréal**

J.J. NOUVEAUTÉS
121 CHATEAUGUAY, HUNTINGDON, QUÉBEC
TEL.: 514-264-0297

Unique en son genre, cadeaux personnalisés à votre goût. Vous avez plein d'idées, une vous vient à l'esprit, essayez-là. Donnez un cadeau, un souvenir et un présent mémorable.

PENSEZ À TOUTES CES POSSIBILITÉS!

TASSES	\$10.95	CHANDAILS	\$13.95
CASQUETTES	\$ 9.95	CALENDRIERS	\$ 9.95
CASSE-TÊTES	\$20.95	PORTE-CLÉS	\$ 9.95
SIGNETS	\$ 4.95	TAPIS À SOURIS	\$ 9.95

ET BEAUCOUP PLUS D'AUTRES!!!
SERVICE TRÈS RAPIDE

Voici le **Temps des Fêtes**

Des voeux qui rejoignent tout le monde!

Une façon facile et pratique
Publiez vos voeux des fêtes dans le cahier spécial de la Source

Lundi, le 23 décembre
Pour de plus amples renseignements •
Nos prix • Placez vos souhaits
Téléphonez-nous au
264-5364
Heure de tombée le
19 décembre à midi



Les profits de l'emballage de cadeaux seront versés aux Grands Frères/ Grandes Soeurs de la région.

Faites emballer vos cadeaux en aidant un organisme de la région

Du 1er au 24 décembre, les Grands Frères/ Grandes Soeurs Région de Valleyfield, qui dessert toute la population des municipalités du Haut-Saint-Laurent, emballeront vos cadeaux pour une 3e année consécutive au Centre d'achat K-Mart, boul. Hébert à Saint-Timothée.

Les bénévoles se feront un plaisir d'emballer vos cadeaux destinés aux êtres qui vous sont chers. Bienvenue à tous. Pour information, communiquez avec le Centre d'achat K-377-8492.

Chronique financière

Sean McCaffrey
Conseiller en placements

UN REÉR C'EST QUOI ?

Un Régime Enregistré d'Épargne Retraite c'est la permission que les gouvernements accordent aux contribuables de se créer une réserve, habituellement faite d'économies, à l'abri des impôts jusqu'au moment de la retraite. Cette réserve est comme un grand panier dans lequel un épargnant peut placer toutes sortes de véhicules financiers : obligations, actions, fonds mutuels, etc. Le REER est donc votre outil de planification financière le plus important.

Avantages
Les principaux avantages du REER sont l'économie d'impôt l'année de la contribution et la croissance du capital à l'abri de l'impôt. Chaque dollar déposé dans votre panier REER réduit d'un dollar votre revenu imposable. Par la suite, les revenus générés annuellement dans votre panier REER ne sont pas imposables, ce qui permet une croissance beaucoup plus rapide du capital.

Limites
Malheureusement, il y a des limites à la cotisation annuelle. Cette année, le montant permis est de 18% du revenu gagné, sans dépasser 13 500 \$. Si vous participez à un régime de retraite d'entreprise, votre cotisation individuelle permise sera réduite d'un montant appelé facteur d'équivalence (FE), montant qui apparaît sur votre feuillet T-4 (case 52). Si vous n'avez pas utilisé toutes vos cotisations permises depuis 1991, vous pourrez le faire cette année ou une autre année puisque les cotisations permises et non utilisées sont reportables d'année en année. Revenu Canada vous fournit ce calcul avec l'avis de cotisation résumant la déclaration de revenus annuelle que vous avez produite.

Stratégie
Prenez l'habitude de cotiser en début d'année ou bien tout au long de l'année (à toutes les payes) plutôt que d'attendre en fin d'année à la période dite des REER. Vous ajouterez ainsi un montant substantiel à votre pension. Même si les sommes que vous investissez à toutes les deux semaines sont modestes, si vous le faites pendant trente ou quarante ans, le montant que vous en retirerez au moment de la retraite sera impressionnant. Donc, commencez le plus tôt possible à garnir votre panier REER.

Chez Options Retraite, nous pouvons vous aider à y parvenir et à vous fournir divers outils pour vous en faciliter la tâche. Alors, n'hésitez pas à me téléphoner.

Pour une évaluation de votre portefeuille ou une planification financière sans frais, communiquez avec moi au
1 + 800 + 361-7337

L'ÉMISSION • VOS FINANCES*
Tous les dimanches de 10h00 à 11h00 avec Richard Davel et le Groupe Option Retraite Inc. **CRAC730**

En collaboration avec **Priority Investments**

LE GROUPE OPTION RETRAITE INC.
MONTRÉAL • LAVAL
HULL • TROIS-RIVIÈRES

MEMBRE DU FONDS CANADIEN DE PROTECTION DES ÉPARGNANTS **Bourse de Montréal**

À PROPOS DE...

Hugues Théorêt
LA SOURCE

L'ère primaire du dégel des frais de scolarité

Au risque de me faire fusiller sur la place publique par les étudiants, j'estime que la décision prise par la ministre Pauline Marois de reporter le dégel des frais de scolarité pour quelques temps, ne changera en rien les orientations choisies par les décideurs de l'Assemblée Nationale à Québec.

Il y a longtemps que le processus de la hausse des droits de scolarité a été enclenché dans les universités québécoises et je doute que les cégeps échappent à la main longue du gouvernement.

Lorsque des jeunes diplômés universitaires lisent les journaux et assistent à tout le branle-bas des cégepiens qui protestent contre une hausse de quelques dizaines de dollars par année de leurs frais de scolarité, ils ne peuvent faire qu'autrement que sympathiser avec leurs cadets car eux ont vécu ce qu'on pourrait appeler l'ère primaire du dégel.

L'inversement des pôles en question s'est produit en

1990 alors que les frais universitaires se chiffraient autour de 350 \$ par session, soit 700 \$ par année. Un bon matin d'automne, le ministre de l'Éducation d'alors, le caricatural, M. Claude Ryan, décida de fixer à 800 \$ par session la facture de chaque étudiant fréquentant l'une des 10 universités de la province.

Les réactions des étudiants furent toutes aussi virulentes que celles des cégepiens de l'édition 1996. Après plusieurs semaines de manifestations, de sièges et d'occupations, le ministre décida de maintenir sa décision. Si bien que trois années plus tard, en 1993, la facture grimpa à 1 000 \$.

De 1990 à 1996, le discours des politiciens est demeuré le même malgré le changement de couleurs des partis. Le Québec est la province canadienne où les frais de scolarité sont les plus bas. Si l'on veut concurrencer avec les autres universités canadiennes et, éventuellement, avec les campus américains, il faut

augmenter les frais de scolarité sans quoi, ce sera la formation qui en souffrira.

Malgré mes idées bien arrêtées là-dessus, il faut admettre que cet argument a du poids. Les droits de scolarité des Québécois (ses) sont de la "p'tite bière" comparativement à ceux des étudiants ontariens qui paient 3 000 \$ pour fréquenter l'université de Toronto, Western, Ottawa ou autres et que nos voisins du Sud en paient 10 000 \$ voire 20 000 \$ pour s'asseoir sur un banc de l'université de Yale.

Mais ce que je ne peux pas digérer, c'est lorsque des étudiants vêtus d'un complet taillé sur mesure qui se rendent à leurs cours en BMW me disent que ces argents serviront à financer l'achat d'équipements plus sophistiqués et des projets de recherches comme c'est le cas dans les grandes universités américaines, je me dis qu'ils n'ont rien compris.

Élevés à Outremont ou à Westmount dans le confort douillet de leur foyer, ils

n'ont jamais connus de périodes creuses comme les milliers d'étudiants québécois qui ne bénéficient que d'un maigre prêt étudiant et de quelques économies amassées au cours de l'été pour payer leurs études.

Je pense plutôt que si le gouvernement augmente sans cesse les droits de scolarité, c'est parce qu'il considère que les jeunes sont déjà assez instruits et que les diplômés universitaires n'ont plus vraiment de valeur lorsque l'économie va mal. Il y a une pénurie de manoeuvres et d'ouvriers spécialisés et l'éducation doit réorienter les jeunes vers la formation professionnelle, les grandes lignes de la réforme de la ministre Marois en témoignent.

Répondons aux demandes du marché du travail d'abord et nous revaloriserons les études supérieures lorsque l'économie ira mieux... Comme si le savoir revenait lui aussi à une simple question de piastre...



Le Cardinal Paul-Émile Léger pose auprès de la pierre tombale de son ancêtre Luc-Hyacinthe Masson au cimetière de Saint-Anicet. (Photo : André Bouchard)

L'oeuvre du Cardinal Paul-Émile Léger (1904-1991) survit cinq années après sa mort

Hugues Théorêt
LA SOURCE

Cinq années après sa mort, le souvenir de l'enfant chéri de Saint-Anicet, le Cardinal Paul-Émile Léger, demeure impérissable dans la mémoire des personnes qui ont connu cet homme qui s'est donné corps et âme pour l'Église et la cause de la pauvreté dans le monde.

Lors de sa mort, le 13 novembre 1991, le Cardinal Léger a légué en héritage la Fondation qui porte son nom et celui de son frère Jules qui a amassé plus de 8 millions de dollars en 1995

pour venir en aide à quelque 250 projets d'aide humanitaire dans une trentaine de pays en voie de développement. «La charité est contagieuse. Quand on apprend à donner, on ressent le besoin de continuer», disait-il.

Pour souligner le 5e anniversaire de son départ pour l'au-delà, une messe commémorative fut célébrée par l'archevêque de Montréal, Son Éminence le Cardinal Jean-Claude Turcotte, le dimanche 24 novembre 1996 à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde à Montréal.

Les inondations de novembre portent atteinte à la santé des sinistrés

Selon la Direction de la Santé publique de la Régie régionale de la Santé et des services sociaux de la Montérégie, les inondations qui ont frappé la grande région il y a deux semaines ont causé des problèmes de santé à plusieurs personnes.

En conséquence, la Régie considère important de rappeler aux personnes affectées qu'elles doivent prendre un certain nombre de mesures pour prévenir d'autres problèmes de santé causés par l'infiltration d'eau et le refoulement d'égouts.

Ces manifestations favo-

risent la croissance de bactéries et de moisissures qui peuvent causer ou aggraver des problèmes de santé tels que : toux, respiration bruyante, rhinite, bronchite, asthme, irritation des yeux, de la gorge et du nez, problèmes de peau, fièvre, maux de tête, nausées, vomissements et diarrhée.

Les personnes qui éprouvent de tels symptômes sont invitées à consulter leur médecin. Elles doivent aussi s'assurer que la maison est bien désinfectée. Toutefois, un problème de moisissures peut survenir dans toute la maison où il y a infiltration

d'eau s'il persiste des matériaux humides. Cela est possible même s'il y a eu nettoyage et désinfection.

Pour prévenir ces problèmes, on recommande de procéder rapidement au nettoyage et à la désinfection de la maison tels que recommandés par les autorités. Ces recommandations sont disponibles auprès de votre municipalité ou votre CLSC. Pour informations supplémentaires, communiquez avec Rollande Allard à la Direction de la santé publique de la Montérégie au 514-928-6777, poste 5560.

Journée internationale du SIDA le 1er décembre 1996

Un deuxième espoir pour les 660 personnes atteintes du SIDA dans la grande région

Hugues Théorêt
LA SOURCE

Victimes de préjugés et frappées d'interdits, les personnes atteintes du SIDA vivent exclues de la société. Attention, nous ne parlons plus de cas isolés comme lors des premières années qui ont suivi l'apparition de la maladie, mais bien d'un phénomène qui touche de plus en plus de gens de différentes couches sociales, si bien que personne n'est à l'abri de cette maladie qui se transmet de multiples façons.

Selon l'organisme Deuxième Espoir de Valleyfield, on estime à 660 le nombre de personnes atteintes du SIDA en Montérégie. Ce chiffre ne compte pas les nouveaux cas de personnes qui ne savent pas encore qu'elles sont porteuses du virus. Selon le Dr. Remis de la Direction de la Santé régionale de la Santé et des services sociaux de la Montérégie, environ seulement les tiers des personnes infectées en sont conscientes.

Au Québec seulement, il y a environ 14 000 hommes, femmes et enfants atteints du VIH (Virus d'Immuno-déficience Humaine) à l'heure actuelle et, si la tendance se maintient, 600 d'entre eux en mourront et 800 autres seront infectés en 1997. À travers le pays, ils sont 44 000. En outre, 25 % des enfants nés d'une mère québécoise infectée

naissent séropositifs. Ceux-ci ne représentent qu'un maigre pourcentage des quelque 22 millions de cas estimés dans le monde.

Ces chiffres donnent des sueurs froides dans le dos, mais une lueur d'espoir luit toujours à l'horizon. Alors que les micro-biologistes et autres spécialistes s'évertuent à trouver le remède miracle, des organismes tels que Deuxième Espoir posent des gestes qui contribuent à aider les victimes de ce fléau à ravoir leur dignité et à faire leur place dans la communauté.

«Tant qu'il y a de l'espoir, il y a de la vie»

L'organisme Deuxième Espoir, situé au 135, rue Du Marché à Valleyfield, a vu le jour au printemps 1996. Son leitmotiv est fort simple : faire la prévention du SIDA dans la région du Suroît par la diffusion d'information et une présence active dans la communauté. Le financement est assuré par la vente de vêtements et de meubles usagés offerts en donations par la population.

«Les vêtements mis en vente sont triés sur le volet. Nous ne vendons que les vêtements en bonne condition. Ceux qui ne sont pas sélectionnés pour la vente sont envoyés à un centre de récupération à Montréal. Ainsi, nous ne faisons aucun gaspillage», d'expliquer le directeur de l'organisme, Michel Lecomte qui compte sur l'aide précieuse d'une douzaine de bénévoles.

Outre des vêtements, des

chaussures, des meubles, des articles de sport et des objets de toutes sortes sont entreposés sur les quelque 14 500 pieds carrés de superficie du local anciennement occupé par Bois et matériaux Miron. Bien que l'organisme en soit à ses premiers balbutiements, le fondateur Michel Lecomte est rempli de projets et de bonnes intentions. «Notre premier objectif est l'auto-financement. Mais nous désirons amasser des fonds pour financer la Maison d'Herelle de Montréal où les

sidéens en phase terminale terminent leurs jours. De plus, nous comptons nous lancer dans la vente de produits ménagers. À prix égal, je suis persuadé que les consommateurs achèteront un produit dont un pourcentage sera versé pour la cause des sidéens», a-t-il confié.

Outre les levées de fonds, Michel Lecomte désire faire signer une pétition pour inciter le CLSC local à offrir le service de dépistage anonyme. «Je trouve inadmissible que le centre de

dépistage anonyme du SIDA le plus près soit à Saint-Hyacinthe alors que le CLSC Beauharnois-Salaberry compte dans son personnel une personne qualifiée qui pourrait offrir ce service», a-t-il soutenu.

L'organisme profitera de la journée internationale du SIDA le 1er décembre prochain pour procéder à son lancement officiel par le biais d'une foule d'activités : un souper-bénéfice au Club Touriste de Valleyfield le 28 novembre, un souper spaghetti le 1er décembre au

bar Cardinal (anciennement De Beaujeu) à Grande-île. Le restaurant Bellarive donnera 1 \$ pour chaque spaghetti vendu au cours du week-end. «La prévention est le seul remède pour le SIDA dans le monde car tant qu'il y a de l'espoir, il y a de la vie!», de lancer Michel Lecomte qui vous invite à communiquer aux bureaux de Deuxième Espoir au 370-0506 pour de plus amples informations.



Michel Lecomte est accompagné de l'une de ses bénévoles qui donnent de leur temps pour aider la cause des sidéens et prévenir cette maladie. (Photo : H.T.)

PRIX DE LIQUIDATION
SUR TOUS LES MODÈLES 96 EN INVENTAIRE

1996 DODGE CARAVAN DODGE RAM 1500 ST 1996

FINANCEMENT SPÉCIAL À PARTIR DE 2.9% OU RABAIS COMPTANT

DODGE NEON HIGHLINE 4 PORTES 1996 1996 DODGE NEON EX 2 PORTES COUPE (2)

C.J. KYLE
VENTES • PIÈCES • SERVICE
HUNTINGDON P. QUÉ.
TÉL.: 264-5321

CHRYSLER Dodge

UN SEUL NOM À RETENIR!
LE BOUCHER DU CHASSEUR

Himbeault Gibier enr.
Raymond Himbeault, prop.

FUMOIR
Nous fabriquons:
• smoke meat
• saucisse
• pâtés
• poissons

SOUS VIDE DISPONIBLE

Fermier
Dépeçage et emballage de bœuf

NOUVEAU Enregistrement gros gibier sur place à 3.00\$

377-1128
141 PRINCIPALE, S.T. JASPER, DE ROSKOPF

Daigneault Provost Joly Lebrun inc.
"Le COURTIER qui en fait plus pour vous"

EN COLLABORATION AVEC L'UNION CANADIENNE
COMPAGNIE D'ASSURANCES

Nous vous proposons la formule «LIAISON»

REGROUPANT VOTRE PORTEFEUILLE AUTO-HABITATION, PROTECTIONS PLUS ÉTENDUES EN AUTOMOBILE

10% de rabais pour les propriétaires
5% de rabais pour les locataires et copropriétaires

FORMULE SUPRA
valeur à neuf sur bâtiment principal et biens meubles
Refoulement d'égouts 25,000\$
Franchise éliminée pour sinistres excédant 5,000\$
10 VERSEMENTS SANS INTÉRÊT
(5.00\$ de frais seulement)

Service de réclamation 24 heures par jour 847-8000

"Une équipe dynamique pour mieux vous servir" CONSULTEZ-NOUS!

168 Saint-Jean Baptiste, Châteauguay, Qué. J6K 3B5
Bureau - Off.: 691-9913 ou 1-800-263-9913
Télécopieur: 691-8021 • Rés.: 825-2561 Howick

ANNONCES CLASSÉES

TÉLÉPHONEZ 264-5364

À VENDRE

ÉQUIPEMENT de bureau et carts de golf. Tél.: 829-2362. (09)

JUMENT Clydesdale, rouge rouan, 6 ans, douce, bon prix. Tél.: 264-5667. (V-1)

GENERATEUR Forey 15,000 watts, conduit par tracteur; bonne condition. Générateur General, 7 HP, 3,000 watts. Tél.: 264-3539. (W-1)

À VENDRE

BOIS de chauffage, fendu ou rond \$35-\$45/corde, mixte. Tél.: 264-6313. (V-1)

VENTE de sellerie, 20 selles neuves et usagées à partir de \$159., selles de dressage usagées, \$395, nouveau "Circle 4", \$1095, culottes de cheval, \$39. Rabais sur toute la marchandise. Echanges acceptés. Boutique Equestre Bishop. Tél.: 247-3501. (V-1)

À VENDRE

CUISINIÈRE Hot-Point, couleur amande, comme neuve \$275; corroyeur Rockwell 6 po. x 4 pi. avec moteur \$400.; jeux de poches \$125.; jeux de poches Baseball \$95. fabriqué selon les standards de l'Association des jeux de poches du Québec; moulin à vent décoratif, bleu et blanc, \$250.; outil Pop Rivet 1/4 po. avec 150 rivets, \$175. Tél.: 373-1748. (11)

À VENDRE

CADILLAC Coupe Deville 1987, rouge, toit de vinyl blanc, garniture en cuir blanc, à l'état de neuf, unique en son genre \$6,900. ou meilleur offre. Tél.: 264-5498, Ross Wilson. (V-1)

À VENDRE

MOTONEIGE Yamaha Phazer 1987 avec dossier et toile 5,000 km très propre. Prix \$2,500. Tél.: 247-3834. (W-1)

À LOUER

APPARTEMENT 2-1/2, 37 Lalonde, Huntingdon, semi-meublé. Tél.: 264-3931. (V-1)

TRAVAIL DEMANDÉ

JE ferais votre ménage, lavage, repassage aussi vos repas si vous en avez besoin. Références. Tél.: 264-4800. (V-1)

Le gouvernement québécois réaffirme son intention de confier plus de pouvoirs aux MRC

Le gouvernement du Québec entend dorénavant privilégier le palier local des municipalités régionales de comté (MRC) comme lieu d'intervention pour offrir aux citoyens et citoyennes de toutes les régions du Québec les services en matière de développement économique.

Cette nouvelle a été rendue publique le 30 octobre dernier par le ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions, M. Guy Chevrette, et le ministre des Affaires municipales, M. Rémy Trudel, à l'occasion du dépôt du rapport du groupe de travail régions-municipalités au Sommet sur l'économie et l'emploi. Le rapport Brunet propose de simplifier et de rationaliser les structures vouées au développement de l'économie et de l'emploi.

Au palier local, l'organisation des services doit se diviser en deux grands axes d'intervention. Le premier étant de regrouper les services liés à l'emploi et à la main-d'œuvre en intégrant les mesures de soutien au revenu et les mesures de préparation, d'insertion, de stabilisation et de maintien en emploi dans un centre local de services.

Le deuxième axe consiste à établir un guichet unique pour faciliter l'accès aux mesures de soutien aux entreprises et aux employeurs, par la création de centres intégrés de services à l'entrepreneuriat, s'adressant aux entreprises, aux entrepreneurs et aux intervenants en économie sociale.

Ce centre sera un organisme accrédité par le gouvernement. Il adoptera des stratégies, assurera les mesures de soutien en cette matière et participera, avec les partenaires du milieu, à l'élaboration et au suivi d'une stratégie locale concertée pour l'emploi.


Le gouvernement financera dorénavant un seul organisme local de soutien à l'entreprise à qui reviendra la responsabilité d'intégrer les autres structures existantes ou d'en assurer la concertation et le fonctionnement. Celui-ci pourra octroyer à d'autres organismes des contrats de services pour certains mandats particuliers.

Le gouvernement assurera un soutien par le biais d'un financement global, plutôt que par programmes, qui réunira les budgets gouvernementaux de soutien à l'entrepreneuriat. (H.T.)

GÉRALD MARLEAU & FILS

CONTRACTEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, INDUSTRIEL
ESTIMATION GRATUITE

Tel.: **373-0238**
ST-STANISLAS-DE-KOSTKA
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE



Philippe Taillefer
Construction Générale

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL
INDUSTRIEL • RÉNOVATION

512, New Erin, Huntingdon
Tél.: 264-9213

CONSTRUCTION JEAN LATREILLE INC.

264-3245 HUNTINGDON

• CONTRACTEUR GÉNÉRAL • RÉSIDENTIEL
• COMMERCIAL • INDUSTRIEL • RÉNOVATION
• PRODUITS EN CIMENT
• TERRAIN DISPONIBLE AVEC CONSTRUCTION

ANNEL

WILLY DUMAS
Notaire Agréé
18, Pelage, Ormstown
Tél.: 829-3466

Sullivan et Patenaude
Agents-généralistes
Associés des grefes de A.K. Sullivan et L.A. Sullivan
Jacques Patenaude, A.G.
50 JACQUES-CARTIER
VALLEYFIELD (QUÉBEC)
J6T 4P0
TÉL.: (514) 373-9021
FAX: (514) 373-9429

JULIE OUMET
AVOcate
AIDE JURIDIQUE ACCEPTÉE
107, Lake, Huntingdon
264-8232

RENÉ DULUDE
INGÉNIEUR FORESTIER
1287 CH. GORE
HUNTINGDON
TÉL.: 264-6137

Pierre Meilleur
Arpenteur
Géomètre
Tél.: 264-3090
31 rue York Huntingdon

PILON, MÉNARD & PILON
NOTAIRES
CLAUDE PILON
CLAUDE MÉNARD
DOLORES PILON
A62 rue Châteauguay,
HUNTINGDON
Tél.: 264-5336
Cessionnaire du grefe de Roger Fortier

Agence de garde en milieu familial
16a, rue Prince
Huntingdon
Tél.: 264-9766
Places disponibles pour vos enfants
Renée Guernon
directrice

AUSSE
BUREAU DE HOWICK
(Hôtel de Ville)
Tous les jeudis p.m.
Les autres jours sur rendez-vous

BOIS pour poêle, bois dur mélangés, \$40/corde. Bill Hooker, Tél.: 829-2663. (V-1)

BOIS de foyer, bois dur mélangé, surtout du hêtre. Tél.: 829-3011. (W-1)



BOUCHERIE VIAU INC.
SPÉCIALITÉS

- VIANDE À CONGÉLATEUR
- JAMBON FUMÉ D'AUTREFOIS

TÉL.: 247-2130
COVEY HILL RD., HEMMINGFORD

L'EXPERT DES TEMPO

Pour un abri d'auto, ne vous contentez pas d'imitations

Procurez-vous un TEMPO

vente - location - installation
réparation (17 ans d'expérience)

Venez rencontrer André à la Gourmandise

ANDRÉ MIRON DÉCOR INC.
293 chemin Larocque, Valleyfield
373-3177
Bar laitier ouvert à l'année

AKRON ROUSSEL PATIENCE MEIGS DOUGLAS

ACCORDEMENT, RÉPARATION
829-3517
PIANO RECONDITIONNÉ À VENDRE

Local de pratique pour groupes de musique
Possibilité d'enregistrement de démo

373-2184

HUNTINGDON, apt. 2-1/2, chauffage/électricité inclus, remis à neuf. Tél.: 264-2062, 264-5182. (W-1)

LOGEMENTS à Ormstown et Franklin Centre à louer. Tél.: 829-2362. (09)

HUNTINGDON, 4-1/2 et 3-1/2, au 5 rue Wellington. Tél.: 264-5165. (04)

4-1/2 au 20A King, Huntingdon, \$275./mois. Tél.: 829-2250. (V-1)

MAISON, 4-1/2 libre le 1er janvier 1997, entretien déneigement et gazon fournis, \$400/mois, 2081 route 209, St-Antoine Abbé, appeler Daniel Marciel, 827-2517. (11)

APPARTEMENT 3-1/2 avec salle de lavage, grand terrain, bien situé. Disponible maintenant. Tél.: 264-5922. (W-1)

Ville de HUNTINGDON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 1996, le conseil de la Ville de Huntingdon a adopté le règlement no. 569-96, règlement concernant les prévisions budgétaires de l'exercice financier 1997 de la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon.

Le règlement a pour effet de fixer le budget pour l'année 1997.

Toute personne intéressée à consulter le règlement peut le faire au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau, au 16, rue Prince à Huntingdon.

Donné à Huntingdon ce 27e jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Diane Taillon
Secrétaire-trésorière

• ENCAN • ENCAN • ENCAN •

LES ENCANS ST-CHRYSOSTOME INC.

VACHE "CASH"

Nous sommes très heureux de vous annoncer qu'à partir du 2 décembre 1996 aux Encans St-Chrysostome Inc. nous pourrions vendre vos vaches sans aucune responsabilité de votre part. La vente est par conséquent faite au risque et péril de l'acheteur. Le producteur demeure, toutefois, responsable en cas de présence de résidus médicamenteux.

Informez-vous au transporteur de votre région. Pour de plus amples renseignements sur la vente de vache "cash".

VENTE CASH = AUCUNE RÉCLAMATION

INFORMATION:
514-826-3292
514-826-0448
LUCIEN TREMBLAY

• ENCAN • ENCAN • ENCAN •

HÔPITAL BARRIE MEMORIAL

APPEL D'OFFRES

RÉFECTION DE TOITURE
HÔPITAL BARRIE MEMORIAL
ORMSTOWN (QUÉBEC)

PROJET: RÉFECTION DE TOITURE
ÉTABLISSEMENT: HÔPITAL BARRIE MEMORIAL
ORMSTOWN (QUÉBEC)

L'Hôpital Barrie Memorial demande des soumissions pour:

Réfection de toiture Administration

Les documents contractuels pourront être obtenus entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, au bureau d'André Pilon, Ingénieur Conseil, au 338, rue St-Raphaël, Valleyfield, J6T 3A6, tél.: (514) 373-9999, contre un dépôt non remboursable de trente dollars (30.00\$) taxes incluses émis à l'ordre d'André Pilon, Ingénieur Conseil.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de trois mille dollars (3,000\$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit un chèque visé au montant de trois mille dollars (3,000\$) fait à l'ordre du propriétaire, soit des obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de trois mille dollars (3,000\$).

Les soumissions seront reçues à L'Hôpital Barrie Memorial, au 28 rue Gale, Ormstown à l'attention de M. Guy Rho, Dir. gén., au plus tard le 9 décembre 1996 à 10h00, heure locale en vigueur pour être ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Guy Rho, dir. gén.
Hôpital Barrie Memorial

CHIOTS Border collie, sur le chemin Ridge. Recherche désespérément un bon foyer. Laissez message. Tél.: 264-0272. (U-1)

CHATONS espions, probablement âgés de 5 à 6 semaines. 1 chaton tigré et potelé avec des cercles blancs autour des yeux, 3 chatons noirs. Pour réclamer ou adopter, 264-5592. (V-1)

LA SOURCE PUBLICITÉ

264-5364

RÉCEPTION DE MARIAGE en l'honneur de Louise Quenneville et Stéphane Latreille

Samedi le 30 novembre 1996 à 9:00 p.m. à la salle Légion de Huntingdon

Bienvenue parents et amis

présente

Offrez des cadeaux spectacles de Valspec pour Noël

Les dates de mise en vente des billets pour ces spectacles ont été devancées afin de vous permettre de les offrir en cadeau de Noël.

Aussi en vente présentement à la billetterie de Valspec

- Michel Barrette vendredi 6 décembre
- A toi pour toujours ta Marie-Lou Samedi 7 décembre
- Michel Rivard Samedi 14 décembre

HEURES D'OUVERTURE 12H À 18H DU LUNDI AU VENDREDI
Commandes téléphoniques

Billets en vente à la billetterie de Valspec
169 Champlain, Valleyfield **373-5794**

RÉPARATION DE TOUTES LES MARQUES DE MOTONEIGE



F. & G. LEPAGE MOTO INC.
2862 RTE. 201, ORMSTOWN • 829-3944

Semaine québécoise des personnes handicapées

Mon droit au travail...

2 AU 8 DÉCEMBRE 1996

Venez vous inscrire à notre tirage de Noël!
Merci pour votre patronnage

Joyeux Noël Bonne Année

BMR

D.N. RACINE INC.
Chemin de la rivière
an, Qué. 264-5533

Luc-Hyacinthe Masson, un patriote de 1837 réfugié à Saint-Anicet

L'histoire a consacré de nombreux chapitres aux rébellions de 1837-38 dans le Bas-Canada. Elle nous a permis de connaître les figures de proue de ces révolutions politiques du siècle dernier dont un dénommé Luc-Hyacinthe Masson qui a vécu une partie de sa vie à Saint-Anicet, à Fort Covington (dans l'État de New York) et à Coteau-Landing (actuelle Les Coteaux). Malgré que son nom ait été évoqué à plusieurs reprises par l'historiographie, il n'en demeure pas moins que sa vie fut moins connue que celle des Papineau, De Lorimier et Nelson.

Fils de Louis Masson, cabaretier et capitaine de milice, et de Marie-Louise Choquet, Luc-Hyacinthe Masson est né à Saint-Benoît dans le comté des Deux-Montagnes en 1811. Après des études au Collège de Montréal, il étudie la médecine aux côtés de l'une des têtes dirigeantes des insurrections de 1837-38, le Dr Robert Nelson. Reçu médecin en 1833, il exerce d'abord sa profession à Saint-Clément-de-Beauharnois puis dans son village natal de Saint-Benoît.

En 1837, les comtés des Deux-Montagnes et du Richelieu sont le lieu des premières échauffourées entre les insurgés Canadiens-français et les troupes anglaises. Les principaux patriotes de la rive nord du fleuve Saint-Laurent sont le docteur Jean-Olivier Chénier, William Henry Scott et le curé Étienne Chartier de Saint-Eustache, d'une part, et le commerçant Jean-Baptiste Dumouchel, le notaire Jean-Joseph Girouard, le jeune docteur Luc-Hyacinthe Masson de même que son frère Damien de Saint-Benoît.

Bien que Jean-Olivier Chénier est le commandant du soulèvement de Saint-Eustache, Luc-Hyacinthe Masson assiste à toutes les assemblées préparatoires à la rébellion et s'y révèle un fougueux orateur. De la parole, il passe aux actes en novembre et en décembre

1837. Après s'être introduits dans les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson (ancêtre de La Baie) le 29 novembre, plus de 250 patriotes se rassemblent dans l'église de Saint-Eustache le 14 décembre pour y attendre de pied ferme l'armée anglaise.

Dotés d'une armée de 2000 hommes, les Anglais ne font qu'une bouchée des insurgés qui sont abattus par les soldats à mesure qu'ils sautent des fenêtres de l'église dévorée par les flammes. Quelque 70 patriotes sont tués. Le lendemain, le 15 décembre, les troupes anglaises, dirigée par Colborne sommèrent le "vieux brûlot", incendie près d'une centaine de maisons de Saint-Benoît et procédèrent à l'arrestation de plusieurs rebelles tels que les frères Masson, Girouard et Dumouchel.

Luc-Hyacinthe Masson, comme plusieurs de ses compatriotes, sont conduits à la prison du Pied-doucourant à Montréal. Pendant ce temps, Londres nomme un nouveau gouverneur, Lord Durham, qui règlera vite le sort des rebelles. Celui-ci exige un aveu de culpabilité de huit patriotes en échange d'une amnistie générale. Ceux-ci sont Luc-Hyacinthe Masson, Robert Shore Milnes Bouchette, Rodolphe Desrivières, Henry-Alphonse Gauvin, Toussaint-H. Goddu, Siméon Marchesseau, Wolfred Nelson et Bonaventure Viger.

Notre intention, Milord, était de confesser clairement que, dans la poursuite d'un objet cher à la grande masse de notre population, nous avons commis des actes qui ont eu pour résultat une accusation de haute trahison. Nous nous sommes déclarés prêts à plaider culpabilité, afin d'éviter par là la nécessité d'un procès et de contribuer ainsi, autant que nous le pouvons, à la tranquillité de la province... Après cette brève explication de nos sentiments, nous nous remettons de nouveau à la discrétion de Votre Seigneurie et nous

émettons le voeu que la paix du pays ne soit pas compromise par un procès.

L'amnistie générale ne comprend pas les accusés du meurtre du loyaliste Chartrand et les seize rebelles accusés de haute trahison qui se sont réfugiés aux États-Unis tels que Louis-Joseph Papineau, Robert Nelson, Edmund Bailey O'Callaghan, Ludger Duvernay et Louis Perrault.

En juillet 1838, les huit signataires sont exilés aux Bermudes avec défense de rentrer au pays sous peine de mort. Le 20 août 1838, le parlement de Londres désavoue l'ordonnance de Durham et le 26 octobre de la même année les condamnés sont libres de quitter les Bermudes sans pouvoir toutefois rentrer au Canada. Au début de novembre 1838, ils débarquent aux États-Unis, à l'exception de Desrivières, et s'installent dans l'État de New York.

Luc-Hyacinthe Masson va se réfugier chez son oncle Eustache Masson à Fort Covington. Eustache Masson, lui-même patriote de 1837-38, avait dû quitter Beauharnois pour s'établir

dans ce petit village situé à la frontière canado-américaine où il ouvrit avec sa famille un magasin. Après un séjour chez son oncle, Luc-Hyacinthe Masson épouse, le 8 juin 1839, à Hogansburgh, New York, la fille du commerçant, sa cousine germaine Célinie Masson. Le 29 décembre 1839, il écrit à son compatriote Ludger Duvernay pour le convaincre de venir le rejoindre à Fort Covington et l'encourage à poursuivre ses activités de publications. «Remarquez que les loyers ici sont moins chers qu'à Burlington... vous ne pouvez qu'y gagner, étant sur la ligne de la Province... vous m'avez dit que le Patriote avait assez de souscripteurs pour se soutenir... s'il faut aller vous chercher, j'ai deux chevaux ici, qui peuvent faire le voyage... encore une fois pour l'amour de la Patrie, n'abandonnez pas votre journal...»

En 1842, Saint-Anicet se développe et accueille sa première église et son premier curé, Isidore Poirier. Le 28 mai 1842, Luc-Hyacinthe Masson y fait

baptiser son fils, Louis-Napoléon qui deviendra le maire de Saint-Anicet et le parrain et le "grand-père honoraire" du cardinal Paul-Émile Léger.

Son frère Damien vient le rejoindre et les deux frères ouvrent un magasin général, l'un des premiers commerces de Saint-Anicet en plus de s'adonner au commerce du bois. L'ouverture du canal de Beauharnois en 1845 accélère le développement commercial de Saint-Anicet et Luc-Hyacinthe y tire profit.

À partir de 1849, L.H. Masson commence à s'intéresser de plus en plus aux affaires publiques. Il cherche notamment à obtenir pour les cultivateurs des deux rives du lac Saint-François des indemnités pour les dommages causés par les inondations qui ont suivi la construction du canal de Beauharnois. Le 31 juillet 1854, Luc-Hyacinthe Masson est élu député de Soulanges à la Chambre d'assemblée de la province du Canada. Il occupe cette charge jusqu'au 28 novembre 1857. En 1859, il quitte Saint-Anicet pour habiter Coteau-Landing, un endroit plus propice à sa carrière politique. Cependant, il conserve son magasin général à Saint-Anicet. Entre temps, un monument en l'honneur des patriotes est érigé au cimetière Côte-des-Neiges. Le nom de L.H. Masson, ainsi que celui de dizaines d'autres, y est gravé.

En 1867, au moment de la Confédération, il devient député de Soulanges à la Chambre des Communes à Ottawa, jusqu'au 8 juillet 1872. Il siège du côté de Sir Georges-Étienne Cartier dans le parti Conservateur. Il meurt à Coteau-Landing des suites d'une indigestion à l'âge de soixante-neuf ans, et est inhumé le 20 octobre 1880 à Saint-Anicet.

(Cet article a été tiré du Journal annuel de la Société historique de la Vallée de la Châteauguay de 1979 avec la permission de l'auteur, André Bouchard).



Luc-Hyacinthe Masson a connu une carrière politique bien remplie d'abord comme patriote de 1837-38 ensuite comme député de Soulanges à la chambre d'assemblée de la province du Canada. (Photo : A. B.)

La paroisse de Saint-Patrice célèbre les 60 ans de son église en grande pompe

Les paroissiens de Saint-Patrice de Hinchinbrooke ont témoigné leur fierté le dimanche 17 novembre lors de la célébration du 60^e anniversaire de leur église.

Pour souligner l'événement, M. Roland Greenbank et M. Francis McCormick ont préparé une exposition historique de la paroisse qui résumait les faits marquant les 60 années de son existence. En outre, les organisateurs ont honoré M. Francis McCormick, un octogénaire qui réussit à sauver les saintes espèces de l'ancienne église qui a été dévastée par un incendie provoqué par la foudre. Par ailleurs, les paroissiens ont rendu un hommage particulier au curé Jean-de-la-Croix Marcil qui occupa les fonctions de curé pendant quarante années, de 1944 à 1994.

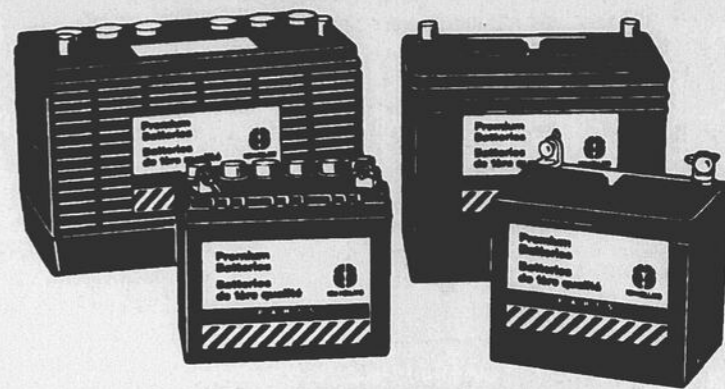
L'histoire de la fabrique a été marquée par de grands événements de la fondation de la paroisse, à la construction de la première église en 1840 en passant par l'incendie qui l'a détruite jusqu'à la inauguration de l'église actuelle en 1936.

Aujourd'hui, l'abbé Clément Rainville aidé des paroissiens bénévoles voient à ce que cette longue tradition se perpétue. (H.T.)



La première église Saint-Patrice de Hinchinbrooke avant qu'elle ne soit détruite en 1936 par un incendie provoqué par la foudre. (Photo : A.M.)

SUPER PUISSANTES!



LES BATTERIES CA NOUS CONNAÎT!

- Les batteries New Holland:
- Longues durées
- Performantes
- Résistantes aux vibrations
- Résistantes aux impacts

VENEZ VOIR NOS SPÉCIAUX SUR LES BATTERIES

LES ÉQUIPEMENTS BONENBERG INC.



43 Route 202
HUNTINGDON
Tel: (514) 264-6673



La Société de financement agricole célèbre ses 60 ans

Le 12 novembre 1936 naissait l'Office du crédit agricole du Québec, prédécesseur de l'actuelle Société de financement agricole.

Pour célébrer ses 60 ans, l'organisme est fier d'annoncer que 1996-1997 s'annonce comme une année record quant au volume et au montant des prêts consentis. Au cours des six premiers mois de l'exercice financier, la Société a en effet autorisé quelque 4 000 prêts pour un montant de 316 millions \$.

Selon le président M. Michel R. Saint-Pierre, le niveau de prêts accordés devrait dépasser le cap du demi-milliard de dollars.

Près de 70 % des sommes prêtées sont consacrées à des investissements à caractère progressif, soit l'achat de fermes, la construction de bâtisses et l'achat de machinerie et d'animaux.

Ce n'est pas d'hier que cette société aide les agriculteurs. Dans les années '30, en pleine période de crise économique, l'organisme permit à des milliers de personnes d'emprunter pour s'établir en agriculture, consolider leurs dettes ou faire prospérer la ferme familiale.

«Les temps et la taille des entreprises ont bien changé depuis 1936, et la petite ferme sur laquelle la famille rurale tirait sa subsistance est devenue une véritable PME», de mentionner Michel R. Saint-Pierre. (H.T.)

LA SOURCE PUBLICITÉ 264-5364

Billette & Grégoire L'Impériale
335 St-Joseph, Ste-Martine **ESSO**

Venez voir SUR PLACE POÊLES "EN FONCTION" DE TOUS LES MODÈLES Samedi 30 nov. 9h00 à 17h00

REMPLEZ VOTRE POÊLE À BOIS POUR UN POÊLE AU MAZOUT
FLAME BLEU ET RÉGULIÈRE GRÂCE AU CATALYSEUR «DRAGON»

Poêles à l'huile et mazout en fonction

SOMY

- Confort
- Sécurité
- Économie
- Facilité d'utilisation
- Écologique
- Efficace (jusqu'à 81,7%)
- Dessus en fonte (pour cuisiner)

Fonctionne sans électricité

Ste-Martine
427-2565

Howick
825-2838

Huntingdon
264-3433

Hemmingford
247-2999

Numéro sans frais
1-800-267-2565

RÉGRIGÉRATEUR MAYTAG

Remise du fabricant sur modèles spécifiques

Jusqu'à **125\$**



Réfrigérateurs fiables

Lénagers
Robert Leduc

Téléphone: (514) 371-7713 - Sans frais: 1-800-363-5165
540, boul. Mgr Langlois, Valleyfield

L'UPA de Saint-Jean-Valleyfield menace de reprendre sa marche sur Québec

La menace d'une reprise de la marche sur Québec plane de nouveau depuis que les délégués de la Fédération de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield ont exprimé leur déception du fait que le gouvernement n'ait pas exprimé le désir d'en venir à un entente avec les producteurs agricoles sur la réglementation relative à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières depuis l'échéance du 15 novembre.

Réunis en assemblée générale le 15 novembre 1996, les délégués de la Fédération ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la Confédération

de remettre en marche dans les plus brefs délais la manifestation originalement prévue pour le 10 octobre 1996.

Selon l'agent de vie syndicale Jean-Luc Poirier, les délégués estiment que le gouvernement tente de plaire à tout le monde, les négociations piétinent et les municipalités entreprennent une vague de zonage de la production porcine. Il est donc urgent qu'une réglementation claire soit adoptée. Le report des échéances n'annonce rien de prometteur pour les producteurs agricoles, a-t-il expliqué

dans un communiqué.

Santé de la rivière Châteauguay

La Fédération régionale de Saint-Jean-Valleyfield profitait du dépôt récent du bilan de santé de la rivière Châteauguay pour inviter un représentant du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, M. Marc Simoneau, à en faire la présentation devant les producteurs réunis en assemblée annuelle. Par ailleurs, la Fédération avait convié Messieurs Robert Beaulieu et Louis Robert du MAPAQ afin de faire des recommandations aux producteurs.

Pierre Rinfret, réélu à

la présidence

M. Pierre Rinfret a été réélu sans opposition à la présidence de la Fédération régionale de Saint-Jean-Valleyfield. Lors de son allocution, M. Rinfret a encouragé les agriculteurs à poursuivre leurs démarches vers une agriculture durable. «À mes yeux, plus que jamais nos revendications réglementaires doivent être appuyées par des exemples sans cesse plus nombreux de gestes posés par les producteurs afin de conserver nos ressources et réduire la pollution d'origine agricole», a-t-il lancé. (H.T.)

Le Centre Jean XXIII, un remède efficace au décrochage scolaire

À l'heure où le système d'éducation québécois vit de grands changements, le Centre XXIII situé à Ormstown répond à une demande croissante de jeunes de 16 à 24 ans tout particulièrement qui, après avoir délaissé leurs études, retournent sur les bancs d'école pour terminer leurs cours secondaires ou obtenir des cours préalables à la poursuite de leurs études professionnelles ou collégiales en vue de faire leur place sur le marché du travail.

Plus qu'un centre d'éducation aux adultes, le Centre Jean XXIII est devenu une bouée de sauvetage pour les jeunes désireux de se prendre en main. Le directeur du centre, M. Michel Laurendeau, est conscient du rôle que joue cet établissement du savoir dans la région : «Des études récentes démontrent que près de la moitié des jeunes de 15 à 24 ans ne fréquentent plus l'école dans le Haut-Saint-Laurent. Parmi ceux-ci, bon nombre expriment le désir de faire un retour aux études après avoir affronté la dure réalité du marché du travail. Le Centre leur offre donc la possibilité de terminer leurs études et d'accroître leurs chances de se trouver un poste dans une entreprise», a-t-il expliqué.

Le Centre qui a pignon sur rue Cross à Ormstown a vu le jour en 1986 lorsque la Commission scolaire de Valleyfield décida d'offrir une formation aux adultes de la région. En juillet 1995, la Commission scolaire de Huntingdon rapatriait le Centre pour dispenser à son tour des cours aux adultes de 16 ans et plus demeurant sur le territoire desservi par la CSH. Si bien qu'en septembre 1995, le Centre Jean XXIII accueillait ses premiers élèves en formation générale de niveau secondaire. Les besoins se firent vite sentir car plus de 160 étudiants fréquenterent

l'établissement au cours de l'année inscrites sous différents programmes.

Avec des investissements de l'ordre d'un demi-million de dollars, le Centre a su se doter d'équipements et d'infrastructures permettant d'offrir un excellent service à sa clientèle. Compte tenu de l'étendue du territoire couvert par la Commission scolaire de Huntingdon, le Centre a dû surmonter l'obstacle du transport de ses étudiants. De sorte qu'aujourd'hui ceux-ci peuvent prendre l'autobus pour se rendre à leurs cours.

Outre les cours de mathématiques, de français, d'anglais, de sciences et autres, le Centre offre des cours d'alphabétisation depuis le mois d'octobre 1995. D'autre part, la direction a embauché une conseillère en orientation afin de guider les jeunes dans leur cheminement scolaire. «Le retour à l'école ne doit pas se faire de façon brusque car les nouveaux étudiants peuvent se décourager facilement. Le taux d'absentéisme élevé chez cette catégorie d'étudiants est un signe qui ne trompe pas», d'ajouter Michel Laurendeau.

Pour briser la monotonie des cours théoriques, les jeunes exécutent des tâches ménagères et effectuent des stages en milieu de travail dans le cadre du service d'intégration socio-professionnelle. Ces expériences, selon Michel Laurendeau, leur apprennent à travailler et à découvrir leurs aptitudes au travail. «Le raccrochage scolaire n'implique pas seulement l'enseignement des matières conventionnelles (mathématiques, français, etc.). Il faut amener les jeunes à développer le sentiment de la réussite par le biais d'activités valorisantes», a-t-il conclu du même élan.



Les étudiants du Centre Jean XXIII poursuivent leurs études dans une ambiance propice à l'apprentissage et à la découverte de soi. (Photo : H.T.)

Le Syndicat des agriculteurs de Saint-Anicet remporte un concours régional

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Fédération Régionale de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield, le Syndicat de Saint-Anicet a remporté le concours de la vie syndicale.

Cette distinction souligne les efforts des regroupements locaux de l'UPA dans les efforts qu'ils déploient pour mobiliser leurs membres. Le Syn-

dicat de Saint-Anicet se distingue des autres syndicats par l'excellente participation de ses membres à ses activités statutaires.

En effet, au cours des deux dernières années, l'assemblée générale annuelle du syndicat a regroupé près de 50 producteurs et productrices agricoles de la région du Haut-Saint-Laurent à Saint-

Anicet. Les assemblées de consultation régionales ont attiré une trentaine de personnes en pleine saison des récoltes. Les participants ont pu déguster une gamme de produits locaux.

En outre, le Syndicat, que préside M. Roger Caza, s'est particulièrement préoccupé de la protection de l'environnement en milieu agricole. (H.T.)

que la Journée internationale du SIDA, le 1er décembre, veut souligner l'effort de nombreux bénévoles et des personnes qui vivent avec la maladie pour ne pas oublier que même s'il y a du progrès dans la lutte contre la maladie, la prévention reste toujours notre seule défense.

Le groupe organise durant la semaine du 1er au 7 décembre 1996 quelques activités de sensibilisation et de financement qui pourront lui permettre de continuer son action. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour s'impliquer avec nous dans la réalisation de nos activités. Pour en savoir plus, communiquez au 264-5577.

Le Père Noël défile en ville...

Le 1er décembre prochain à compter de 13 h, les petits comme les grands de la grande région du Suroît pourront assister au défilé du Père Noël qui parcourra les rues de Valleyfield.

Cet événement d'envergure est rendu possible grâce à la concertation de diverses instances du milieu commercial de la ville. Outre les chars allégoriques, des centaines d'enfants, de lutins, d'animaux, de musiciens, et d'acrobates présenteront des numéros aussi spectaculaires les uns des

autres.

Le défilé prendra son départ dans le stationnement du centre commercial de la rue Dufferin pour rejoindre la rue Grande-île effectuant une boucle sur la rue Danis pour revenir dans le centre-ville par les rues Alexandre et Du centenaire. La parade engagera la rue Victoria jusqu'au chemin Laroque pour terminer sa course au parc Sauvé via les rues Du Marché et Nicholson. Soyez au rendez-vous! (H.T.)

SIDA-AIDS Information-Ressources Sud-Ouest peut recevoir vos appels

Alors que se tiendra le 1er décembre prochain la Journée internationale du SIDA, l'organisme SIDA-AIDS Information-Ressources Sud-Ouest tient à rappeler qu'il offre de l'information et de l'éducation au public.

Les bénévoles du groupe maintiennent une ligne téléphonique d'écoute pour parler, échanger de l'information avec des personnes qui vivent avec le VIH, leurs familles ou leurs amis.

Chacun sait que le VIH rend la personne vulnérable, la force à vivre au jour le jour et à relever le défi de répondre aux besoins de base en étant confrontée à l'insécurité de son revenu.

Nous voulons rappeler

que la Journée internationale du SIDA, le 1er décembre, veut souligner l'effort de nombreux bénévoles et des personnes qui vivent avec la maladie pour ne pas oublier que même s'il y a du progrès dans la lutte contre la maladie, la prévention reste toujours notre seule défense.

Le groupe organise durant la semaine du 1er au 7 décembre 1996 quelques activités de sensibilisation et de financement qui pourront lui permettre de continuer son action. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour s'impliquer avec nous dans la réalisation de nos activités. Pour en savoir plus, communiquez au 264-5577.

150 personnes voient défiler une troupe de mannequins à Ormstown

Le défilé de mode organisé au bénéfice des dames auxiliaires de l'hôpital Barrie Memorial à Ormstown le 11 novembre a attiré plus de 150 personnes (178 billets ont été vendus) à l'église presbytérienne d'Ormstown le 11 novembre dernier. Plus de 600 \$ ont été amassés.

Mme Georgina Lazure d'Ormstown (sur la photo) revêt une tenue de soirée. Mme Jackie Whelon s'est

chargée de la présentation des modèles alors que le Salon Sharon a coiffé les modèles et Mme Céline Landry a procédé au maquillage. Les décorations furent réalisées par Réve Fleuri.

Après le défilé de mode, les spectateurs ont eu droit à une démonstration de danse de la troupe de l'école Niva Sheldon. (V.F. tr. H.T.)

Le Réseau SÉLECT participe à la Semaine québécoise des personnes handicapées

À titre de commanditaire majeur, le Réseau SÉLECT participe à cette première, laquelle sera présentée du 2 au 8 décembre 1996. Sur la photo, dans l'ordre habituel, le président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec, monsieur Denis Lazure, présente l'affiche officielle de l'événement à la directrice générale du Réseau SÉLECT, madame Maryse Saint-Pierre. (Photo : OPHQ)



Joanne
boutique érotique
35 St-Laurent, Valleyfield
371-4457

20%
Très grande sélection de lingerie fine et érotique

HEURES D'OUVERTURE
Samedi-dimanche 10h-17h
Jeudi-vendredi 10h-21h

Location de films XXX français et anglais 1,98\$ par jour

COLLECTION TAILLE FORTE

Voici le **Temps des Fêtes**

Des vœux qui rejoignent tout le monde!
Une façon facile et pratique
Publiez vos vœux des fêtes dans le cahier spécial de la Source

Lundi, le 23 décembre

Pour de plus amples renseignements
• Nos prix • Placez vos souhaits
Téléphonez-nous au
264-5364

Heure de tombée le 19 décembre à midi

SANTA CLAUS PARADE

SUNDAY DEC. 1 10:30 a.m.
DIMANCHE 1 DÉC. 10:30
DU PÈRE NOËL

RADIODIFFUSÉE SUR LES ONDES DE **CHAU** à partir de 10:00

TRACÉ DE LA PARADE PARADE ROUTE

CENTRE RÉGIONAL
CHATEAUGUAY

PLUS DE 80 MAGASINS! — 200, BOUL. D'ANJOU, CHATEAUGUAY